

Tour d'horizon des changements en France voisine dès ce 1^{er} mai

Vie pratique Prix du gaz, gros rouleurs, impôts ou encore sécurité bancaire: plusieurs nouveautés entrent en vigueur vendredi.

Découvrez les nouveautés administratives et légales qui entrent en vigueur à compter de vendredi en France. Les Suisses et les frontaliers domiciliés dans l'Hexagone sont aussi concernés.

— Prix du gaz

Au 1^{er} mai 2026, le prix repère du gaz naturel publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) progressera en moyenne de 15,4% TTC, passant de 139,12 à 160.54 euros/MWh. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix sur les marchés, liée aux tensions au Moyen-Orient. Elle devrait représenter environ 6,19 euros TTC de plus sur la facture moyenne de mai.

Les foyers dont l'offre est indexée sur ce prix repère seront concernés, contrairement aux clients ayant choisi un contrat à prix fixe.

— Aide aux gros rouleurs

Le gouvernement met en place une aide carburant de 50 euros destinée aux travailleurs modestes qui utilisent leur véhicule au quotidien, soit environ 2,9 millions de personnes. Versée en juin 2026, elle couvrira rétroactivement les mois d'avril, mai et juin.

La demande devra être effectuée sur impots.gouv.fr, via un portail prévu fin mai. Pour en bénéficier, il faudra avoir des revenus inférieurs à la médiane imposable – soit moins de 17'000 euros par an pour une personne seule et moins de 50'000 euros par an pour un couple avec deux enfants – et parcourir au moins 15 km entre son domicile et le travail, ou 8000 km par an pour les métiers itinérants.

Le nouveau code des douanes entrera en vigueur ce 1^{er} mai.

— Permis de conduire

À compter du 4 mai, l'échange d'un permis de conduire européen ou étranger contre un permis français devient payant. Un droit de timbre de 40 euros sera demandé. Cette somme couvrira la fabrication et l'envoi du nouveau titre. Pour les permis européens, l'échange reste obligatoire seulement dans certains cas précis.

— Sécurité bancaire

À partir de mai, les banques pourront s'appuyer sur un fichier national des comptes à risque de fraude, géré par la Banque de France, rapportent «Les Numériques». Avant un virement, elles pourront vérifier si le compte destinataire a déjà été signalé et alerter le client, voire bloquer l'opération. Le dispositif vise à mieux lutter contre les arnaques aux faux RIB (ou IBAN) et aux faux conseillers bancaires.

— Recensement des frontaliers

Comme chaque printemps, certaines communes de Haute-Savoie et de l'Ain recensent les habitants suisses ou binationaux qui exercent leur activité à Genève. Les personnes concernées doivent se déclarer auprès de leur mairie avant le 15 mai, en ligne ou sur place selon les communes.

Cette démarche permet de répartir la Compensation financière genevoise, versée par le

canton de Genève aux collectivités françaises. Les titulaires d'un permis G sont, eux, généralement comptabilisés automatiquement.

— Déclaration de revenus

Les contribuables ont jusqu'à fin mai ou début juin pour remplir leur déclaration de revenus en ligne, selon leur département. La date limite est fixée au 21 mai pour les habitants de l'Ain, puis au 4 juin pour ceux de la Haute-Savoie. Pour la déclaration papier, le dossier devra être déposé au plus tard le 19 mai à minuit, y compris pour les Français vivant à l'étranger.

— Repas à 1 euro pour les étudiants

À partir du 4 mai, le repas à 1 euro sera étendu à tous les étudiants dans les restaurants Crous, et parfois dans leurs cafétérias. Sont concernés les étudiants, apprentis, alternants, doctorants et volontaires en service civique, à condition de disposer d'un compte Izly actif. Le tarif s'appliquera au déjeuner comme au dîner, dans la limite d'un repas par service.

— Douanes

Le nouveau code des douanes entrera en vigueur ce 1^{er} mai, après un chantier de recodification inédit depuis 1948. Selon le gouvernement, cette refonte ne modifiera pas le contenu des règles douanières, mais doit les rendre plus lisibles et plus accessibles. Elle vise à faciliter les démarches des entreprises et des professionnels amenés à s'y référer régulièrement.

Aymeric Dejardin-Verkinder